



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Conseil municipal du 18 octobre 2021

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit du mois d'octobre à dix-huit heures et trente minutes, s'est réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le treize octobre deux mille vingt et un.

Présent(s) : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX-MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Hélène BURESI - Michel BARSE – Elodie KOPF - Jean-Roger THUILLIAS – Nathalie TRIGANT - Benoit DULAU – Corinne JEANDONNET - Elvira MOMMERT

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Isabelle BERNADET procuration à Elodie KOPF
Vincent TRISTRAM procuration à Benoît DULAU

Absent(s) excusé(s) : Isabelle BERNADET – Vincent TRISTRAM – Mathieu OLIVEIRA

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Jean-Roger THUILLIAS

Les sujets suivants seront à l'ordre du jour :

- 1- Nomination du Secrétaire de séance,
- 2- Approbation du PV du Conseil municipal du 28 septembre 2021,

Administration Générale:

- 1- **2021-065** : Avenant à la Convention de dématérialisation des actes,
- 2- **2021-066** : Résiliation du marché de Maîtrise d'œuvre pour l'extension du groupe scolaire et mise en place d'un protocole transactionnel,
- 3- **2021-067** : Procédure de régularisation, avant reprise, des sépultures sans concession relevant du régime du Terrain commun,

Commission Ressources Humaines :

- 4- **2021-068** : Suppression d'un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe au tableau des effectifs,

Commission Finances :

- 5- **2021-069** : Décision modificative n°1 – Budget Principal,
- 6- **2021-070** : Demande de subvention pour les édifices protégés au titre des monuments historiques,
- 7- **2021-071** : Réalisation d'un emprunt pour l'acquisition d'un immeuble situé au Sis 16 Avenue de Paris,

Questions diverses

La séance est ouverte à 18h38.

➤ **Désignation du Secrétaire de séance**

Monsieur Jean-Roger THUILLIAS est nommé Secrétaire de séance.

➤ **Approbation des PV du 28 septembre 2021**

Adopté à l'unanimité.

➤ **Le Mot du Maire**

- Isabelle BARRIERE est de retour à mi-temps sur 4 jours. Le médecin préconise d'être dans un bureau seul. J'ai demandé à Maribel de laisser son bureau et de prendre le mien. Après échange avec les services, l'essentiel est qu'elle se rétablisse. Je demande à chacun d'entre nous de la ménager. Si vous aviez des dossiers vous passer par le DGS. Aujourd'hui on fait un état des lieux avec ce mi-temps de 3 mois. J'ai donné comme instruction de la soulager.

Arrivée de Madame Hélène BURESI à 18h43.

- Nous avons eu les commissions de sécurité de l'école et de la salle. Je n'ai pas souhaité communiquer sur le sujet car c'est entre nous. J'ai remercié Michel CAILLAULT qui avec Jean-Pierre PRAT ont œuvré en tandem pour que ces commissions se passent bien. Je réitère donc mon remerciement à chacun.
- Il en va de même pour le cimetière et sa gestion. La loi c'est la loi. Même si c'est lourd et onéreux, je souhaite que cela soit fait dans le respect de la loi.

Hélène BURESI : Pouvons-nous utiliser le rapport de ces commissions dans les autres Commissions ?

Gérard BAGNAUD : Non cela ne concerne que la sécurité.

- Le Docteur GELLI a donné son préavis, sans avoir pu la rencontrer. J'ai cru comprendre que son départ était basé sur des aspects personnels. Sur le bâtiment de l'avenue de Paris, j'aimerais mettre en place un groupe de travail pour travailler sur le sujet.

N°2021-065 : Avenant à la convention de dématérialisation des Actes télé transmissibles

Monsieur le Maire entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **APPROUVE** le projet d'avenant à la convention au protocole de mise en œuvre de la télétransmission des actes de la commune au contrôle de légalité pour les actes relevant de l'autorisation du droit des sols comme suivant :
 - Les actes relevant de la commande publique,
 - Autorisation du droit des sols (Urbanisme) :
 - Permis de construire PC
 - Déclaration préalable DP
 - Autorisation de travaux AT
 - Certificats d'urbanisme opérationnels CUB
 - Certificats d'urbanisme d'information CUa
 - Permis d'aménager PA
 - Permis de démolir PD

- Autorisation préalable pour l'installation d'une publicité, une enseigne AP
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des documents découlant de la présente délibération et à mettre en place la télétransmission des actes comme énoncé à compter du 01 janvier 2022.

N°2021-066 : Résiliation du marché de Maîtrise d'œuvre pour l'extension du groupe scolaire et protocole d'accord transactionnel

Hélène BURESI : Plus vite on tourne la page mieux c'est.

Gérard BAGNAUD : Ce dossier est effectivement compliqué, surtout au niveau de l'école. Plus vite on solde cette partie, plus vite on peut se remettre sur le projet.

Monsieur le Maire entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **APPROUVE** la résiliation du contrat de maîtrise d'œuvre avec le groupement conjoint représenté par la SAS HOERNER ORDONNEAU ARCHITECTURE, mandataire et signataire, selon les termes du protocole d'accord transactionnel annexé à la présente délibération,
- **APPROUVE** le montant de l'indemnisation de résiliation pour chaque cotraitant selon les montants inscrits au protocole d'accord transactionnel annexé à la présente délibération,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des documents découlant de la présente délibération et mettre en paiement le décompte final du groupement conjoint de maîtrise d'œuvre.

N°2021-067 : Procédure de régularisation des sépultures sans concession relevant du régime des Terrains communs

Jean-Pierre PRAT : Sur un cimetière il y a deux parties. La commune où l'on fait des sépultures dans les communs, où l'on peut rester selon le délai de rotation. L'autre partie est la partie concédée qui est à ce jour pleine. C'est pour cela que l'on lance cette procédure, afin de reprendre de la place si jamais il y a une épidémie ou accident arrivent.

Jean-Roger THUILLIAS : Il y a ce jour 94 sépultures. Le chiffre peut diminuer en fonction de la publicité qui sera faite et si des ayants droits se manifestent.

Alain TABONE : Peut-on reprendre une partie ?

Jean-Roger THUILLIAS : Nous allons tout reprendre pour rentrer dans la procédure car il sera compliqué de faire une partie maintenant et le reste 2 ans après. En sachant que toutes ses sépultures ont largement dépassées le délai de rotation.

Jean-Pierre PRAT : Nous allons aussi pouvoir créer aussi des allées pour que le cimetière soit plus accessible.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder aux mesures de publicité ci-après pour avertir les familles intéressées par la pose de panneaux « demande de renseignements » sur les sépultures des défunts inconnus et de procéder à un affichage en Mairie et au cimetière d'un avis municipal au côté de la liste des emplacements concernés invitant les familles à se faire connaître en Mairie aux jours et heures de permanence. Cette publicité sera relayée sur le site internet de la commune ainsi que dans un journal local.
- **DECIDE** de procéder à l'envoi d'une 1^{ère} lettre en recommandée avec accusé de réception puis, si nécessaire, d'un second et dernier courrier en lettre simple, 1 mois et 15 jours avant la date butoir fixée par la présente délibération, lorsque l'existence et l'adresse d'un membre de la famille sont connues.

- **DECIDE** de proposer aux familles concernées par des sépultures établies à l'origine en Terrain commun les options ci-après, à titre de régularisation de la situation :
 - o L'attribution d'une concession familiale, sous réserve d'une remise en état si besoin, au bénéfice de tous les ayants droit de la ou les personne(s) inhumée(s), lorsque l'aménagement sur le terrain le permet,
 - o De faire procéder, à leur charge, au transfert du ou des défunt(s) dans une concession du cimetière ou d'un autre cimetière.
- **DECIDE** de proposer, dans ces circonstances, en application de l'article L. 2223-14 du CGCT, des concessions dans les conditions tarifaires et de durée conforme à la délibération n°2021-064 du 28 septembre 2021 fixant les tarifs du cimetière communal.
- **FIXE** le délai maximum laissé aux familles intéressées pour se faire connaître en Mairie et procéder aux formalités nécessaires à la date du 31 janvier 2022, de manière à passer la Fête de la Toussaint.
- **DECIDE** de procéder, au terme de ce délai, à la reprise des sépultures dont la situation n'aura pas été régularisée, et de charger Monsieur le Maire de prendre un arrêté définissant les modalités selon lesquelles auront lieu ces reprises en vue de libérer les terrains et de les affecter à de nouvelles sépultures.
- **CHARGE** Monsieur le Maire, auquel la délibération n°2021-010 du 25 février 2021 a délégué, en application de l'article L. 2122-22 8° du CGCT, la délivrance et la reprise des concessions funéraires, de l'application de la présente délibération.

N°2021-068 Suppression d'un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe au tableau des effectifs

Arrivée de Monsieur Michel BARSE à 18h58.

Monsieur le Maire entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DECIDE** de la suppression d'un emploi au tableau des effectifs d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe, échelle C3 de rémunération, à temps non-complet, pour une durée hebdomadaire de 30/35^{ème} à compter du 1^{er} novembre 2021,
- **DIT** de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

N°2021-069 : Décision modificative n°1 – Budget principal
--

Hélène BURESI : La délibération reprend des ajustements et l'emprunt sur le prix d'achat ?

Alain TABONE : On emprunte pour finaliser l'opération.

Hélène BURESI : On considère que l'on passe cette opération maintenant alors qu'elle passera en 2022.

Alain TABONE : On a voté l'engagement politiquement et on vient par principe planifier la somme.

Elvira MOMMERT : On fait acter sur l'année d'exigibilité pour ne pas revenir avec des écritures de régularisation après avoir engagé les sommes.

Alain TABONE : C'est bien les frais d'agence qui sont compris dans le prix, en sus les frais de notaire.

Désignation	Dépenses	Recettes
 FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE 11 – CHARGES A CARACTERE GENERAL		
60621/ Combustibles	+ 1 000,00€	
60623 / Alimentation	- 6 710,00€	
615228 / Autres bâtiments	+ 7 000,00€	
6227 / Frais d'actes, de contentieux	+ 6 000,00€	
6284 / Redevance pour service rendu	+ 1 000,00€	
6288 / Autres services extérieurs	+ 1 400,00€	
637 / Autres impôts et taxes	+ 3 210,00€	
CHAPITRE 70 – PRODUITS DES SERVICES		
70311 / Concessions dans les cimetières		+ 1 100,00€
70876 / Remb. Par le GFP		+ 1 000,00€
70878 / Remb par autres redevables		+ 1 000,00€
CHAPITRE 74– DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		
74712 / Emplois d'avenir		+ 8 500,00€
7473 / Subv Département		+ 600,00€
CHAPITRE 77 / PRODUITS EXCEPTIONNELS		
773 / Mandats annulés (exerc antérieurs)		+ 700,00€
Total fonctionnement	+ 12 900,00€	+ 12 900,00€
 INVESTISSEMENT		
CHAPITRE 16 – Dotation Fonds divers de Réserves		
1641 / Emprunt		+ 585 000,00€
CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
2132 / Immeubles de rapport	+ 585 000,00€	
Total Investissement	+ 585 000,00€	+ 585 000,00€

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les ajustements de crédits des sections de fonctionnement et d'investissement dans le respect de l'équilibre du budget principal 2021 comme suivant :
- **DONNE** pouvoir au Maire de procéder à l'exécution de l'ensemble des opérations de cette présente délibération.
-

N°2021-070 : Demande de subvention pour les édifices protégés au titre des monuments historiques

Benoît DULAU : On attend à ce jour le retour de l'architecte des bâtiments de France pour connaître la suite.

Gérard BAGNAUD : Nous avons une problématique avec les voisins sur des termites. Ils ont transformé le garage en habitation et souhaitent vendre aujourd'hui.

Benoît DULAU : Ils sont également surpris de ne pas avoir été informé de l'état des Tours.

Alain TABONE : Pourtant nous avons échangé avec eux

Benoît DULAU : Je voulais revenir sur le fait de mettre des produits pour éviter la végétation de pousser. Je voulais dire au Conseil que j'étais contre.

Alain TABONE : Il existe des désherbants qui sont autorisés.

Gérard BAGNAUD : On ne pourra pas acheter des produits nocifs qui sont encadrés car il y a des quotas. Il faut néanmoins trouver des solutions car cela repousse.

Benoît DULAU : Ce qui me dérange c'est que l'on projette des produits qui ne sont pas autorisés et de se retrouver en plus avec des plaintes des voisins.

Alain TABONE : La municipalité en tant que telle ne pourra pas prendre de produits non autorisés. D'une manière générale c'est de ma responsabilité et je n'ai pas l'intention d'aller au Tribunal pour ce genre de choses. Pour cela nous n'irons pas au Tribunal. Il y a des sujets qui sont de ma responsabilité et sur ces derniers il n'y aura pas de discussions.

Montant du projet TTC	Subventions sollicitées au titre	Taux de la Subvention	Montants des subventions sollicitées
13 320,00€ Mise en sécurité et restauration de la Tour Ouest du Château des Quatre Fils Aymon	Edifice protégé au titre des monuments historiques Opération d'entretien ou de réparation	25,00%	2 775,00€
	Autofinancement Communal (compris TVA)	75,00%	10 545,00€
	Total	100,00%	13 320,00€

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ARRÊTE** le projet relatif à la mise en sécurité et aux travaux d'entretien de la Tour Ouest du Château des Quatre Fils Aymon,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter le programme des édifices protégés au titre des monuments historiques – opération d'entretien ou de réparation, une aide pour la réalisation du projet arrêté auprès des services de l'Etat pour un montant subventionnable de 25,00% des travaux ;
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des actes et documents relatifs à la demande de subvention,
- **ADOpte** le plan de financement.

N°2021-071 : Réalisation d'un emprunt pour l'acquisition d'un immeuble 16 Avenue de Paris

Elvira MOMMERT : Quel est le risque qu'il ne maintienne pas l'offre vu sa validité ? Je ne pense aucun.

Nathalie TRIGANT : Pour ma part aussi je pense que l'offre de la Caisse d'Epargne est la mieux placée.

ALAIN TABONE : Si maintient des taux, nous garderons l'offre de la Caisse d'Epargne, sinon nous choisirons l'offre du Crédit Agricole.

Montant : 585 000,00 euros

Durée d'amortissement : 20 ans

Montant des échéances : 7 988,40€

Total des frais financiers : 54 072,40€

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux : 0,887%

Différé d'amortissement possible : 6 mois

Amortissement : Amortissement progressif à échéances constantes

Remboursement anticipé du capital : Possible à chaque échéance moyennant préavis et indemnité

Frais de dossier : 585,00€

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition du Crédit Agricole d'Aquitaine telle qu'annexée pour un emprunt de 585 000,00€ auprès de l'établissement bancaire dans les conditions fixées décrites,
- **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à l'exécution de la présente délibération, **DIT** que les crédits nécessaires à cette emprunt seront versés à l'article 1641 – Emprunts en euros et feront l'objet d'une décision modificative du budget primitif.

Parole aux Adjointes

Nadia BRIDOUX-MICHEL, 2^{ème} Adjointe :

- Demande de subvention à la suite d'une réunion à l'association des Maires pour une aide en faveur des cantines dans le cadre du plan France Relance pour lutter contre le gaspillage et l'utilisation des plastiques. Par rapport à nos besoins, les agents m'ont fait remonter le souhait d'avoir une cellule de refroidissement en cuisant comme à la maison. Ces aides financières peuvent aller jusqu'à 100%. Elles interviennent dans le cadre de la loi EGALIM.

Elodie KOPF : La demande de subvention tombe bien pour être au courant de certaines informations.

Nadia BRIDOUX-MICHEL : C'est un dossier sur lequel nous venons tout juste d'être informé.

Benoît DULAU : Il est vrai que nous n'avons pas beaucoup d'informations au sein de la commission.

Benoît DULAU : Nous en reparlerons en Commission.

Hélène BURESI : C'est compliqué pour le Conseil de se positionner sur une demande sans avoir pu regarder cela dans un ensemble en fonction des priorités de la commune.

Alain TABONE : L'idée est de demander une subvention sur un sujet que nous avons connus que depuis vendredi matin. Cela tombe bien car si nous n'avions pas eu de Conseil nous n'aurions pas pu le présenter.

Benoît DULAU : Pourquoi l'affiche sur le nettoyage de la nature n'a pu être fait devant l'école. Les enfants ont demandé mais l'affichage a été refusé.

Nadia BRIDOUX-MICHEL : Je ne sais pas, je n'ai pas eu l'information.

Maribel SOARES, 4^{ème} Adjointe :

- Octobre Rose : Bilan positif pour une reprise. Bénéfice de plus de 300€ pour le repas. La tombola a très bien fonctionné. Nous avons fait 685 € avec les ventes et 140 € de dons.
- Le compte rendu du conseil des aînés a été envoyé.
- Pour halloween solidaire : c'est compliqué pour nous de vérifier les passes sanitaires. Possibilité de faire une collecte à l'école de denrées non périssables afin de ne pas rien avoir.

Cyril CHERIGNY, 5^{ème} Adjoint :

- Remerciement à tous pour l'action du CMJ nettoyons notre commune. Très belle journée.
- Plusieurs personnes se sont arrêtées dont une personne qui souhaite s'investir dans ce type de projet.
- Voir aussi les limites du recyclage comme avec les pneus.
- Pour la commission énergie : choix des luminaires.
- Les poubelles de tri ont été mises en place.
- Problème au niveau de la commande des guirlandes de Noël.
- Jeudi renforcement de l'éclairage pétanque.

Jean-Pierre PRAT, 3^{ème} Adjoint :

- Travaux routier 2021 : Retard à la suite des rendez-vous avec les entreprises. Je viens de recevoir le dernier devis. On va en parler en commission très vite et également des travaux sur la rue de la Redoute.
- Réunion avec Saint –André et le SIAEPA avec 50% de subvention sur la voirie (hors trottoirs) de la rue de la Redoute.
- Mise en place sur la rue de Bonnefont sur des équipements visant à réduire la vitesse.
- Tranché Gaz du méthaniseur au PDL : les travaux ne sont pas satisfaisant. Tant que le branchement n'est pas fait il ne rebouche pas. On a acté sur la remise en état de la route.
- Réunion à la CDC avec le département sur les digues et zones humides. Dès que l'on aura des supports, je vous les fais passer. Je ne suis pas trop inquiet sur les hauteurs d'eau. Les digues seront recensées par le bureau d'étude.

Gérard BAGNAUD, 1er Adjoint :

- Complément de mesure au niveau de l'école. L'archi vient faire une 1^{ère} présentation du projet le 4 novembre

Questions diverses

Hélène BURESI : Avons-nous des discussions avec Langues Faciles pour fidéliser les cours sur Cubzac les Ponts ? Où ces derniers sont plutôt donnés à Saint André de Cubzac.

Alain TABONE : Je ne suis pas au courant.

Elvira MOMMERT : Pour être formatrice, cela est beaucoup plus facile et rentable de faire à distance.

Gérard BAGNAUD : Elle est pourtant beaucoup là.

Elvira MOMMERT : Après les locaux ne sont peut-être pas adaptés.

Gérard BAGNAUD : Oui le local est tout petit.

Hélène BURESI : Je trouve cela intéressant d'avoir ce service sur Cubzac les Ponts mais je n'ai pas l'impression que cela soit le cas.

Benoit DULAU : Pour information nous sommes lauréats de l'appel à projet AVELO2 avec seulement 20 communes sur la nouvelle Aquitaine. Nous allons aussi avoir une réflexion sur les problèmes de vitesse.

Prochain conseil le 6 décembre à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h09